faut tenir compte à l'égard de toute année particulière. C'est sous cette forme que nous avons présenté, à la conférence provinciale, des prévisions relatives à l'année 1962-1963.

L'hon. M. Pickersgill: On les avait demandées, cependant.

L'hon. M. Fleming: Le tableau 3 a été donné à la conférence. Oui, même si les délibérations sont secrètes, l'honorable député sait qu'une demande a été faite à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! je sais que les premiers ministres sont des hommes intelligents et que, naturellement, ils l'ont demandé.

L'hon. M. Fleming: Ce ne sont pas les premiers ministres; c'est un premier ministre seulement qui a demandé ce renseignement et, de toute évidence, l'honorable député a eu des entretiens avec le seul premier ministre qui a demandé cette prévision. Je réponds à l'honorable député de la même façon que j'ai répondu au premier ministre qui a fait cette demande, savoir qu'il faudrait pour cela passer au domaine des conjectures. La réponse dépend de facteurs hypothétiques, et je ne pense pas, monsieur le président, qu'il soit utile de chercher à faire semblables conjectures. Les premiers ministres des provinces font leurs propres calculs. Ils étaient en mesure d'évaluer ce qu'ils pensaient être les avantages ou les désavantages de la proposition et ils ont tiré leurs propres conclusions, et ont fondé leurs raisonnements sur ces conclusions.

L'honorable député a déjà assez de renseignements, je pense, et peut tirer suffisamment de conclusions pour lui permettre de prendre position à l'égard de cette question. N'est-il pas curieux qu'il demande des renseignements maintenant, alors qu'hier il a dénoncé le bill et a annoncé son intention de voter contre le bill? Il dit maintenant qu'il lui faut de plus amples renseignements et, probablement, quels que soient les renseignements, son attitude à l'égard du bill ne changera pas. Je ne nie à personne le droit de demander des renseignements. Je sais que lorsque je siégais dans l'opposition, je ne cessais jamais de chercher à obtenir des renseignements qui étaient disponibles et nécessaires pour comprendre convenablement les dispositions de tout bill, peu importe que j'aie été en faveur du bill ou non. Je ne refuse à aucun député le droit de demander tout renseignement qu'il est possible d'obtenir.

Demander des renseignements, monsieur le président, c'est très bien, inviter un ministre à faire des conjectures, c'est autre chose. Je dois dire qu'il me répugne de faire des conjectures ou de tenir des raisonnements hypothétiques.

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment, en 1955-1956, lorsque le nouveau plan de péréquation des impôts a été proposé, ces calculs ont été faits pour toute la période et l'on a fait une comparaison entre le nouveau programme et l'ancien, afin que les premiers ministres ait en main les meilleurs renseignements possibles. Le ministre a osé dire, il y a quelques années, que M. C. D. Howe était arrogant. A en juger par l'attitude que le ministre a affichée cet après-midi au comité, j'affirme qu'on n'a jamais vu pareille arrogance. Il a dit que nous avions poussé l'arrogance jusqu'à dire aux premiers ministres qu'ils n'avaient pas le droit d'avoir ces renseignements. Nous savons que le gouvernement actuel a fait cette réponse aux premiers ministres. Nous savons qu'il leur a dit: c'est à prendre ou à laisser, mais vous ne savez pas ce que vous prenez. Vous n'avez pas le droit de le savoir.

Toutefois, c'est nous qui sommes le Parlement, et le ministre est le serviteur de la Chambre ou du moins il est censé l'être. Mais c'est ce qu'il y a de plus difficile à lui entrer dans la tête. Le comité a le droit de connaître, surtout quand il s'agit de questions de finance, les meilleures estimations sur lesquelles on se fonde pour nous demander de voter des crédits. C'est ce qu'on nous demande de faire aujourd'hui, et nous avons le droit de savoir à qui ira cet argent et dans quelles proportions.

Il est évident qu'il n'y aura, en 1962-1963, aucun changement dans le cas du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan. Si, comme le premier ministre l'a prétendu hier, la nouvelle offre est plus généreuse que l'ancienne pour toutes les provinces—ce que je ne crois pas, d'ailleurs—il doit y avoir un moment, d'ici la fin de la période de cinq ans, où le Québec recevra davantage, en vertu de la nouvelle formule, qu'elle n'aurait reçu en vertu de la formule actuelle. Il n'est certes pas déraisonnable de demander au gouvernement quand, à son avis, cela se réalisera et combien le Québec retirera de plus.

Le ministre dit qu'on a fait des calculs. La chose est certaine. Les députés ne devraient certes pas être obligés de retenir les services de mathématiciens pour leur faire faire ces calculs, et le ministre est le premier à la savoir. Le gouvernement, une fois qu'il a pris sa décision, devrait mettre ces données à la disposition des deux côtés de la Chambre sans exception. Nous ne demandons pas au gouvernement de nous transmettre certains des renseignements dont il s'est servi pour faire le calcul de divers projets qu'il a abandonnés. Nous demandons tout bonnement au ministre de développer le tableau nº 3, qui figure à la page 8212 du compte rendu, pour toute la période de cinq ans, et de reprendre